

Séance Officielle du 22 décembre 2017

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

En lien avec ses domaines d'intervention, la clinique vétérinaire est amenée à appliquer des tarifs sur divers produits et actes tels que médicaments, vaccins, passeports, consultations, identifications et chirurgies.

Après avoir mis en application la grille tarifaire de la délibération n°246/2017 du 11 juillet 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire, une mise à jour de la grille s'avère aujourd'hui nécessaire.

En effet, ces dernières années, la Collectivité Territoriale a beaucoup investi tant en ressources humaines (un deuxième vétérinaire) qu'en matériel de diagnostic (analyseurs sanguins, tonomètre, etc.), et ce afin de répondre au mieux à la demande croissante de suivi des propriétaires d'animaux de l'archipel.

Ces coûts supplémentaires n'ont jusqu'alors pas été répercutés sur les tarifs.

Tout en gardant la volonté de maintenir une politique tarifaire facilitant l'accès aux soins, une revalorisation s'avérait donc à la fois nécessaire et justifiée. Aussi, je vous propose les aménagements suivant :

1. Une augmentation globale de l'ordre de 20 % pour tous les actes vétérinaires, en préservant toutefois certains actes « sensibles » (euthanasie, etc.),
2. L'intégration d'actes ou de prestations récurrentes, jusqu'alors facturés en application de l'Article 5,
3. Les médicaments administrés ainsi que ceux délivrés aux clients étaient facturés au prix d'achat hors frais, majoré du taux de 60 % (Article 2) ; ce taux passe à 65 %, afin de suivre l'augmentation des frais d'approche.

Aussi je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la clinique vétérinaire qui vous est présentée.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Vice-Président,

Jean-Yves DESDOUETS

Séance Officielle du 22 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°362/2017

TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°246/2017 du 11 juillet 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Tarif des consultations vétérinaires est fixé comme suit :

Consultation petits animaux.....	15,40 €
Consultation à domicile	23,00 €
Consultation nuit/weekend/férié	30,60 €
Visite de suivi moins d'une semaine.....	0,00 €
Visite de suivi après 8 jours	7,70 €
Déplacement.....	7,70 €
Consultation équidés/grands animaux.....	23,00 €
Visite déplacement chevaux nuit/weekend/férié	38,40 €
Certificat de chien mordeur (3 visites).....	46,10 €
Certificat de Bonne Santé ponctuel.....	7,70 €
Certificat de Bonne Santé régulier un animal.....	38,40 €
Certificat de Bonne Santé régulier plusieurs animaux.....	63,80 €
Evaluation comportementale	38,40 €
Délivrance médicament hors horaire	7,70 €
Supplément hors horaire en visite de suivi	15,40 €
Prise en charge d'un animal hors horaire sous l'autorité du vétérinaire et en son absence.....	15,20 €

Article 2 : Les médicaments administrés ainsi que ceux délivrés aux clients sont facturés au prix d'achat hors frais, majoré du taux de 65 %.

Article 3 : Le tarif des interventions courantes est fixé comme suit :

Vaccination chien :

Maladie de Carré + Hépatite contagieuse + Parvovirose + Leptospirose.....	32,00 €
Maladie de Carré + Hépatite contagieuse + Parvovirose + Leptospirose + Rage.....	43,40 €
Leptospirose.....	25,00 €
Rage.....	26,60 €
Pirodog.....	68,00 €

Vaccination chat :

Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiose	35,20 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiose+ Rage.....	46,60 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+ Chlamydiose+Féline Leucose Virus	58,30 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiose + Féline Leucose Virus + rage	61,90 €
Féline Leucose Virus	47,30 €
Rage.....	26,60 €

Vaccination équin :

Proteqflu *te* (sans déplacement).....	44,50 €
--	---------

Identification :

Tatouage dermographe chien/chat (hors anesthésie)	19,10 €
Insert électronique chien/chat/nac/faune sauvage.....	51,00 €
Insert électronique équin + signalement (sans déplacement)	94,40 €
Confirmation du signalement graphique équin (suivi et sans déplacement)	20,50 €

Soins + divers:

Soins (petit)	7,70 €
Soins (petit/moyen)	15,40 €
Soins (moyen)	23,00 €
Soins (moyen/grand).....	30,70 €
Soins (grand).....	38,40 €
Euthanasie chat (hors consultation et injection)	18,00 €
Euthanasie chien < 10 kg (hors consultation et injection).....	21,60 €
Euthanasie chien 10 à 30 kg (hors consultation et injection).....	25,10 €
Euthanasie chien 30 à 50 kg (hors consultation et injection).....	33,60 €
Euthanasie portée jusqu'à 2 jours	0,00 €
Euthanasie portée de 2 jours à 15 jours (hors consultation et injection)	7,70 €
Diagnostic de gestation jument (sans déplacement).....	17,60 €
Examen échographique	38,40 €

Examen Bucco-dentaires et nivèlement des surdents	
forfait par cheval (sans déplacement)	70,10 €
Autopsie	38,40 €
Tonte (<1 heure).....	39,60 €
Tonte (1/4 d'heure supplémentaire).....	9,80 €
Passeport	7,70 €
Radiographie (8" X 10")	38,40 €
Radiographie (10" X 12").....	44,80 €
Radiographie (14" X 17").....	51,20 €
Radiographie supplémentaire (8" X 10").....	19,20 €
Radiographie supplémentaire (10" X 12").....	22,40 €
Radiographie supplémentaire (14" X 17").....	25,60 €
Sondage naso-œsophagien équin (sans consultation, sans déplacement)..	70,10 €
Prise de sang.....	12,80 €
Examen tonométrique.....	15,40 €
Examen microscopique avec coloration	15,40 €

Hospitalisation :

Forfait journalier sans nourriture	11,60 €
Forfait hospitalisation ½ journée sans nourriture	5,80 €

Injection :

Injection en cours de consultation	7,70 €
Cathéter	15,40 €
Mise sous perfusion (cathéter, ligne, 1 ^{ère} poche)	34,60 €

Article 4 : Les interventions chirurgicales autres sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture. Les anesthésies ainsi que les injections pré et post opératoire ne sont pas incluses.

Chirurgie autre :

Césarienne chienne.....	107,50 €
Césarienne chatte	83,70 €
Détartrage avec avulsion dents	51,00 €
Détartrage.....	38,30 €
Détartrage avec soins	51,00 €
Entérectomie.....	121,60 €
Entérotomie – Gastrotomie	108,70 €
Entropion – Ectropion (par œil).....	39,60 €
Enucléation	57,60 €
Laparotomie exploratrice	55,00 €
Laparotomie exploratrice avec biopsie(s).....	62,40 €
Othématome (par oreille).....	51,00 €
Prolapsus vaginal et/ou vésical.....	69,00 €
Réduction d'une hernie ombilicale simple.....	38,40 €
Réduction d'une hernie ombilicale complexe.....	51,00 €
Réduction d'une hernie inguinale simple.....	51,00 €
Réduction d'une hernie inguinale complexe.....	92,20 €

Tumeur mammaire (par demi chaîne).....	93,10 €
Ablation d'un kyste.....	37,20 €
Ablation d'une tumeur (petite).....	38,30 €
Ablation d'une tumeur (moyenne).....	51,00 €
Ablation d'une tumeur (grande).....	63,80 €
Enfouissement ou ablation glande de Harder (par glande).....	23,50 €
Blépharorrhaphie ou Tarsorrhaphie.....	19,10 €
Caudectomie chirurgicale.....	52,60 €
Sondage urinaire sur globe vésical.....	51,10 €

Anesthésie :

Anesthésie chat.....	14,20 €
Anesthésie chien < 10 kg.....	19,10 €
Anesthésie chien 10 à 20 kg.....	25,60 €
Anesthésie chien 20 à 30 kg.....	32,00 €
Anesthésie chien 30 à 40 kg.....	38,40 €
Anesthésie chien 40 à 50 kg.....	44,80 €
Anesthésie chien > 50 kg.....	57,60 €
Anesthésie cheval debout.....	96,00 €
Anesthésie cheval couché.....	115,20 €
Tranquillisation cheval.....	44,80 €
Intubation.....	15,40 €

Article 5: Les interventions chirurgicales de convenances sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture, les anesthésies ainsi que les injections pré et post opératoire. Le cathéter, l'intubation, les consommables d'hospitalisation ainsi que les médicaments ne sont pas inclus.

Forfait chirurgie de convenance :

Forfait castration chat.....	61,40 €
Forfait castration chien < 10 kg.....	89,80 €
Forfait castration chien 10-20 kg.....	96,20 €
Forfait castration chien 20-30 kg.....	102,70 €
Forfait castration chien 30-40 kg.....	109,10 €
Forfait castration chien 40-50 kg.....	115,40 €
Forfait castration chien > 50 kg.....	128,30 €
Forfait ovariectomie chienne < 10 kg.....	119,20 €
Forfait ovariectomie chienne 10-20 kg.....	125,60 €
Forfait ovariectomie chienne 20-30 kg.....	132,10 €
Forfait ovariectomie chienne 30-40 kg.....	138,50 €
Forfait ovariectomie chienne 40-50 kg.....	144,80 €
Forfait ovariectomie chienne > 50 kg.....	157,70 €
Forfait ovariectomie chatte.....	90,80 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne < 10 kg.....	134,00 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 10-20 kg.....	140,50 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 20-30 kg.....	147,00 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 30-40 kg.....	153,40 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 40-50 kg.....	159,70 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne > 50 kg.....	172,60 €

Forfait ovario-hystérectomie chatte.....	105,00 €
Forfait castration cheval debout.....	201,40 €
Forfait castration cheval couché.....	220,60 €

Article 6 : Les actes non référencés dans cette délibération seront laissés à l'appréciation du Vétérinaire dans l'esprit et la cohérence des tarifs appliqués à la Clinique Vétérinaire Territoriale.

Article 7 : En ce qui concerne les animaux de rapport, la consultation et le déplacement sont gratuits.

Article 8 : Il est accordé une tarification réduite aux associations locales de protection animale pour les actes et médicaments délivrés par les praticiens de la Clinique Vétérinaire, à hauteur de 30 % des prix fixés par les articles 1 à 4 bis de la présente délibération.

Article 9 : La délibération n°246/2017 du 11 juillet 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire est abrogée.

Article 10 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 19
Conseillers votants : 17

<p>Transmis au Représentant de l'État Le 29/12/2017 Publié le 03/01/2018 ACTE EXÉCUTOIRE</p>

Le Président,

Stéphane LENORMAND

Les conseillers territoriaux du mouvement Cap sur l'Avenir ne participent pas au vote.

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.